

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 20 Prairial, an V.

( Jeudi 8 Juin 1797 ).

*Décision du conseil aulique de guerre de la cour de Vienne, relativement à la répartition de l'armée levée dans la Hongrie. — Manifeste publié par la nouvelle municipalité de Venise. — Nouvelles diverses sur l'insurrection des matelots de Sheerness. — Détails sur la réception du citoyen Barthelemi par les membres du directoire. — Discours prononcés par le citoyen Barthelemi et par le président du directoire.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Venise, le 17 mai.*

Aujourd'hui, à midi, notre nouvelle municipalité s'est assemblée pour la première fois, & elle a publié un manifeste dont voici la substance :

« Depuis cinq cents ans, les nobles seuls pouvoient venir à la régence. Ils renoncent aujourd'hui de leur propre mouvement à cette prérogative. En attendant que les différentes provinces de la république de Venise aient nommé leurs représentans, la municipalité provisoire de 60 membres sera chargée du gouvernement. Il y a amnistie générale & oubli du passé. Les ex-nobles peu fortunés & leurs femmes seront pensionnés par l'état, en récompense de la bonne volonté avec laquelle ils ont renoncé aux privilèges dont ils jouissoient. Toutes les personnes qui ont éprouvé des pertes dans l'insurrection du 12, seront indemnisées. Toutes les dettes contractées par l'ancien gouvernement seront reconnues, & la nation se charge de les acquitter. L'établissement de la banque, celui de la monnaie & du fisc seront maintenus dans l'état où ils étoient ».

Le doge a fait imprimer & publier un écrit dans lequel il annonce qu'il s'est démis, le 14, de sa dignité, & que le ci-devant gouvernement aristocratique est remplacé par une démocratie ou gouvernement populaire.

Il est encore arrivé aujourd'hui ici 2000 hommes de troupes françaises; ils font la garde conjointement avec les soldats vénitiens. Ces derniers ont prêté serment de fidélité à la municipalité. La crainte a déjà fait restituer beaucoup d'effets volés le 12. La cocarde vénitienne est rouge, verte & blanche. Tous les actes publics portent en tête : *liberté, égalité*; dans quelques-uns on a ajouté, *vertu*..... La tranquillité continue de régner ici.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 17 mai.*

Le marquis Luchisini a eu ce matin son audience de

congé; il ne tardera pas à se mettre en route pour Berlin.

Il a été décidé dans le conseil de guerre aulique, qu'une partie de l'armée d'insurrection, réunie dans plusieurs comitats de la Hongrie, seroit répartie dans l'intérieur du royaume, une autre division, vers les frontières de la Turquie, une troisième vers l'Italie formant l'aile gauche de l'armée impériale, & enfin une quatrième seroit postée sur les frontières de la Galicie. On a en même-tems adjoint à S. A. R. l'archiduc Joseph, le comte Alvinzy, général d'artillerie.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 23 mai.*

Hier, M. le baron de Grimm, conseiller d'état de l'empereur de Russie, est arrivé ici avec la qualité de ministre plénipotentiaire auprès du cercle de la Basse-Saxe.

## SUISSE.

*De Bâle, le 31 mai.*

Il est toujours question d'établir le quartier-général de l'armée du haut Rhin à Ulm.

La forteresse d'Ingolstadt sur le Danube, a, depuis 15 jours, une garnison de 6 mille hommes, & on a commencé à en étendre les ouvrages. Six mille autrichiens campent dans les cuvrons de Laudshut, & près de 15 mille dans le haut Palatinat, sur-tout près de Sulzbach & Amberg. Il paroît que l'Autriche rassemble dans ce moment beaucoup de forces dans cette partie de l'empire, sans doute pour en imposer au roi de Prusse, qui continue toujours à étendre les frontières de ses possessions en Franconie.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 2 juin.*

On écrit de Sheerness, qu'une partie de la flotte de l'amiral Duncan s'est réunie aux matelots révoltés du Nord. Le reste de cette flotte a fait voile pour le Texel; mais l'on craint qu'elle ne revienne bientôt. Les dispositions des équipages, sur qui on paroissoit le plus devoir compter, étant très-douteuses.

Les matelots jusqu'ici n'avoient témoigné leur ressentiment contre les officiers dont ils avoient à se plaindre,

qu'en les envoyant à terre. Ils ont changé de système, ils ont pris le parti de leur faire leur procès. Cette nouvelle donne les plus vives appréhensions par ce qu'on a appris de ces prétendus juges. Les choses les plus simples, un mouvement de colère, la sévérité dans le commandement, une expression trop dure, sont travestis par eux en crime capital.

Le corps d'artillerie de Wolwich, sur lequel il y avoit en quelque inquiétude, a signé une déclaration en forme, par laquelle il proteste de sa fidélité envers le roi & de son attachement à ses devoirs.

On a découvert à Plymouth un complot tramé par l'équipage du vaisseau de guerre *le Powerful*, quelques soldats de marine & d'autres barraqués dans le voisinage. Leur objet étoit de s'emparer des barraques & d'engager les troupes qui y étoient, à se réunir pour soutenir la révolte des équipages. Le complot a été heureusement découvert; plusieurs des coupables ont été arrêtés; & l'on a pris des mesures pour prévenir les effets de cette fâcheuse disposition.

La frégate *le San-Fioranzo*, qui, de concert avec deux autres frégates, devoit transporter en Allemagne le prince & la princesse de Wurtemberg, étoit retenue dans la rade du Nord par le vaisseau *le Sandwich*. L'équipage, qui étoit resté fidèle à son devoir, a trouvé le moyen de couper brusquement ses cables, d'appareiller & de gagner le large. Les vaisseaux insurgés ont tiré dessus & ont fort endommagé ses agrès; mais elle est arrivée à Harwich, d'où elle doit prendre à bord LL. AA. RR.

On commence à espérer que l'insurrection de Sheerness touche à son terme. Le 31 mai, les députés des équipages ont eu une entrevue avec M. Hartwell, commissaire de l'amirauté, en présence de plusieurs officiers. Ils ont consenti à rentrer dans le devoir, à la condition qu'on leur payera deux mois d'avance, attendu qu'ils manquent d'habits, & que le roi étendra sur eux le pardon accordé aux autres insurgés. M. Hartwell a répondu qu'il iroit avec eux à bord de tous les vaisseaux, & que si tous les équipages adhéroient sincèrement à cette convention, il iroit à Londres porter leurs propositions & qu'il ne doutoit pas du succès. Il est allé en effet visiter les vaisseaux; mais on ne sait pas encore le résultat de cette tentative. Le fait est que l'esprit de mutinerie n'existe que dans un tiers des équipages, & que le reste est entraîné par l'exemple & contenu par la crainte; qu'ils commencent à être effrayés de la confusion qui regne parmi eux, produite sur-tout par la différence des opinions & des plans, & des suites que leur révolte peut avoir. Ils paroissent inquiets du blâme & de l'indignation que la nation en masse a manifestés sur leur conduite.

*Le défaut d'espace nous oblige de renvoyer à demain un extrait des débats de la chambre des communes, sur la motion de M. Grey.*

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 16 prairial.*

Nous avons dit qu'un curé de cette ville avoit été condamné par le tribunal de police correctionnelle à trois mois d'emprisonnement & à 500 liv. d'amende, pour avoir exercé ses fonctions sans s'être soumis à la loi sur la police des cultes. Il en avoit appelé au tribunal criminel, qui a annulé le premier jugement & a fait mettre en li-

berté ce digne ecclésiastique. Il seroit difficile d'exprimer l'enthousiasme avec lequel ce jugement a été accueilli par le public.

Aujourd'hui, depuis quatre heures du matin, toutes les églises de la ville sont ouvertes; & dans toutes, les prêtres qui ont fait la déclaration, comme ceux qui l'ont point fait, disent la messe. Ce qui prouve bien l'opinion publique, c'est que depuis la pointe du jour toutes les églises ne désemplissent pas. Ce changement est au jugement du tribunal criminel.

## FRANCE.

*De Paris, le 19 prairial.*

On lit dans les gazettes d'Angleterre qu'on y a approuvé la mort du roi de Prusse par un vaisseau arrivé de Harbourg à Harwick le 30 mai; en mettant seulement quelques jours d'intervalle entre l'événement & l'arrivée du roi, ce seroit le 26 ou le 27 mai que le roi de Prusse seroit mort; mais c'est un événement d'une trop grande importance pour qu'il n'eût pas déjà été annoncé par un courrier extraordinaire. D'ailleurs nous lisons dans une gazette allemande un article de Berlin du 27 mai, qui prétend que le roi doit aller le lendemain à Charlottembourg.

Suivant une note du ministre de la marine, les corsaires de Saint-Domingue & autres bâtimens de la république ont fait sur les américains depuis la fin de l'an 4<sup>e</sup> jusqu'en ventôse an 5<sup>e</sup>, cent prises déclarées valables. Le nombre des prises faites dans les mers d'Europe depuis la fin de floréal jusques au 12 prairial, s'élève à 18.

*Extrait du procès-verbal de la séance du directoire exécutif, du 18 prairial, an 5.*

L'an cinquième de la république française, une & divisible, le 18 prairial, à une heure,

Les membres du directoire & le secrétaire général sont assemblés en costume, pour la réception du citoyen Barthélemi, nouveau membre du directoire, élu en remplacement du citoyen Letourneur, sorti par le sort. Les ministres, aussi en costume, se sont rendus à la même heure au lieu des séances du directoire, pour le même objet.

Le secrétaire général a été chargé, ainsi que le ministre de l'intérieur, de se rendre chez le citoyen Barthélemi pour le prévenir que le directoire l'invitoit à venir se réunir à lui: ils sont sortis précédés de deux messagers d'état & de quatre huissiers.

Arrivés chez le citoyen Barthélemi, ils ont été introduits, & lui ont annoncé que le directoire étoit prêt à le recevoir. Le citoyen Barthélemi, accompagné par le secrétaire général, s'est rendu de suite au lieu ordinaire des séances, précédé des messagers d'état & huissiers qui s'étoient rendus chez lui. Une haie formée par la garde du directoire marquoit son passage. Une musique militaire annonçoit sa marche, & les honneurs supérieurs militaires lui ont été rendus.

L'état-major de la garde du directoire & celui de la place étoient dans la salle des ministres, par où le citoyen Barthélemi a été introduit dans la salle des séances.

Le citoyen Barthélemi, après avoir reçu de ses

veaux collègues l'accolade fraternelle, a été installé comme membre du directoire.

Il a prononcé alors le discours suivant :

« Citoyens directeurs, en recevant des représentans de la nation le droit de siéger parmi vous, le premier sentiment que j'éprouvai fut celui de mon insuffisance. Témoin de l'éclat de la république française au-dehors, plein d'admiration pour elle, je n'ai pu concevoir cet excès de bienveillance qui m'appelloit à exercer sa première magistrature.

» Mais bientôt oubliant ma faiblesse, je n'ai plus senti que le bonheur de ma destinée. Assister aux derniers jours d'une révolution triomphante pour en consolider les bienfaits, présider à l'exécution des loix, concourir avec vous & avec le corps législatif à réparer les maux inséparables d'une longue tempête, quelle carrière, & combien elle a d'attraits !

» Dirai-je que j'ai été conduit par l'espoir non moins séduisant de trouver dans le directoire les élémens d'une pacification générale ? J'ai pensé qu'après un grand développement de force & de puissance, la république française se montreroit juste & pacifique, même avec ses plus cruels ennemis. La justice garantit la durée des empires : la justice & la modération après la victoire amèneront cette paix durable qui doit sanctionner pour toujours la constitution que la France s'est donnée.

» Recevez, citoyens collègues, l'assurance de mon inviolable attachement à cette constitution : recevez l'hommage de mes sentimens pour vous. Il m'est doux de présumer que notre union, commandée par la loi, sera cimentée par une estime, une confiance & une affection réciproques ».

Le président lui a répondu :

« Citoyen & cher collègue, le directoire exécutif reçoit avec la plus vive joie dans son sein, celui que la confiance des représentans du peuple a appelé à partager ses travaux.

» Vous avez su, cher collègue, dans des tems difficiles, faire respecter la république au-dehors, lui conserver d'anciens & fidèles alliés, & neutraliser la malveillance de ceux qui vouloient lui susciter de nouveaux ennemis.

» Vos vastes connoissances & l'esprit de modération qui vous anime sont un sûr garant du succès avec lequel vous travaillerez, de concert avec nous, à l'achèvement du grand ouvrage de la paix. L'élevation de vos principes nous assure aussi que nous saurons la fonder en commun sur des bases justes & des conditions honorables.

» Loin du théâtre des factions qui ont si long-tems affligé notre patrie dans l'intérieur, vous avez pu en juger avec impartialité, & les efforts que vous joindrez aux nôtres pour les étouffer, porteront un caractère infiniment favorable à leur anéantissement.

» Nous espérons qu'en prenant connoissance des premiers travaux du directoire, & que, témoin de l'union qui regne entre ses membres, vous leur rendrez estime pour estime, & partagerez pour leur ancien collègue l'étonnement des sentimens qu'il nous inspira par ses lumières, sa probité & ses vertus civiques, pendant les dix-huit mois qu'il demeura au poste éminent que vous allez occuper ».

( Deux coups de canon ont annoncé au public l'instant de la cérémonie )..

*Du gouvernement des finances de France, d'après les loix constitutionnelles et d'après les principes d'un gouvernement libre et représentatif ; par A. P. Montesquieu. A l'imprimerie du journal d'Economie Publique, rue Buffault, fauxbourg Montmartre, n<sup>o</sup>. 499.*

Cet écrit n'est point un plan de toutes les réformes, de toutes les améliorations que l'on pourroit opérer dans le régime de nos finances. Pour les bons esprits, chaque chose a son tems. Ce qui nous suffit aujourd'hui, ce qui nous conduira à un mieux desirable & possible, c'est de rapprocher l'état actuel des regles essentielles, des moyens conservateurs, c'est de bien co-ordonner les diverses parties de cette administration.

Ce travail sera-t-il l'emploi unique de la science financière ? est-il réservé aux adeptes de cette minutieuse doctrine ? Non ; il sera l'œuvre du simple bon sens ; chacun est capable d'y tout entendre, d'y bien voir, d'y bien opérer : c'est là le premier principe, le premier conseil, la première pensée de l'auteur. « Tout sera perdu, dit-il, nous serons encore une fois les victimes de notre législation financière, si tant d'hommes versés, qui se trouveront dans les conseils, & qui pourroient être si utiles, continuent de s'envelopper d'une modeste funeste, se récussent eux-mêmes dans une matière où les fausses conceptions des routiniers & des spéculateurs ont tout perversi, & où le vrai ne sera ressaisi qu'autant qu'il sera cherché avec une intention pure, & qu'il recevra ce caractère d'évidence, dont tout esprit juste & appliqué peut recevoir l'impression ».

L'auteur trahit ici, au profit de tous ceux qui lui ressembtent, le secret du mérite qu'il a acquis ; mais rabais en ainsi l'étude où l'on a obtenu une réputation éminente, c'est l'élever véritablement ; car la plus belle des sciences sera toujours celle où le plus d'hommes pourroient atteindre.

Ces réflexions naissent naturellement de la lecture de l'excellent ouvrage dont je vais rendre compte. On y voit un plan assuré de la restauration de nos finances ; mais on y aperçoit aussi que cette restauration ne peut s'accomplir qu'autant qu'elle sera le but auquel on sacrifiera toutes les haines, tous les ressentimens, toutes les spéculations politiques, tous ces restes de la tourmente révolutionnaire.

Après cette première vue rassurante, l'auteur trace les principes généraux de la législation financière dans une république, & en déduit le système de finances que nous devons adopter. Cette théorie est si simple, qu'on seroit tenté de savoir peu de gré à l'auteur de l'avoir bornée à des notions si propres à devenir communes. Il est pourtant juste d'observer qu'il y a une très-belle idée, une idée neuve dans cette facile théorie ; c'est d'avoir attribué chaque genre de la dépense publique à une source différente de revenus. Cette séparation, si elle n'étoit donnée que pour l'administration, ne seroit souvent qu'une gêne minutieuse ; mais dans la législation elle fixe la nature de chaque dépense, elle les met à leur place, ce qui est le meilleur principe d'un ordre toujours constant.

L'auteur trace ensuite le tableau de la dette publique & des moyens qui restent pour l'éteindre. Il propose le plan d'une bonne administration des revenus affectés à cet objet ; & son résultat, qui dépasse toutes nos espérances, repose sur les preuves les plus positives.

Cet ouvrage, en embrassant tout le plan de la restauration de nos finances, en le mettant à la portée de tous les esprits, n'est pas seulement un secours pour ceux qui peuvent & doivent en méditer les moyens ; il est encore la lecture la plus consolante que puissent faire toutes les malheureuses victimes de la désorganisation actuelle. Vous, qui portez le poids de tant d'erreurs & de tant d'injustices, c'est l'excès de vos malheurs qui vous associe à l'étude de nos finances : emparez-vous, comme de votre dernière ressource, de toutes les idées saines & utiles que la discussion publique répand autour de vous ; faites-les retentir autour des autorités nationales ; révélez avec reconnaissance les noms d'un grand nombre de vos législateurs, dont les sages conseils, les courageuses réclamations pourront enfin être écoutés, afin d'animer le zèle de tous ceux qui viennent sous de meilleurs auspices partager leurs fonctions, les noms de Barbé-Maubois, Dupont (de Nemours), Lebrun, Lafont-Ladebat, Camus, Gibert-Desmolières & beaucoup d'autres. Hélas ! le bien n'est pas encore devenu si facile, que le cri & la présence des opprimés ne soient un appui nécessaire pour le courage qui se découvre. Liés plus intimement à la fortune publique, mieux éclairés par une attention plus intéressée, vous démontrerez aisément si c'est du bruit qu'on veut faire par une telle motion, ou un bon effet qu'on veut obtenir. Si on se sert de l'indignation générale, qui éclate de toutes parts contre cet amas inoui de déprédations, qui éclaire une complète restauration ou une nouvelle subversion ; si on va à l'affermissement de l'état ou seulement à la ruine du gouvernement ; si on veut flatter vos douleurs, ou les finir ; & vous saurez faire,

horreur de ces secrètes prévarications, trop ordinaires dans les tems de révolution qu'on voudroit deguiser aux autres, & qu'on se deguise souvent à soi-même.

( La suite à un autre numéro ).

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 18 prairial.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la répartition de la contribution foncière.

Laffon-Ladebat résume la discussion. La commission vous avoit d'abord proposé de rejeter la résolution, dit-il; mais elle a réfléchi depuis que si vous preniez ce parti, deux mois s'écouleront avant qu'on vous eût proposé une autre résolution qui pourroit aussi être rejetée. Tous ces délais ne se concilient pas avec l'urgence des besoins du trésor public. Cette considération détermine aujourd'hui la commission à vous proposer d'adopter la résolution du 1<sup>er</sup> floréal, ainsi que celle du 4 floréal, qui rectifie des erreurs qui s'étoient glissées dans la première.

Blarreau trouve exorbitante la somme de 20 millions imposés sur les départemens réunis. On a prodigieusement exagéré au conseil des cinq-cents, dit-il, les ressources de ces départemens, jadis florissans, mais aujourd'hui épuisés par la guerre dont ils sont le théâtre depuis six ans, par les réquisitions énormes exigées sous le régime de la terreur, par les prestations en nature, le maximum, les dévastations, le pillage & le siège de plusieurs villes.

Blarreau établit, par des calculs, que si la résolution est adoptée, la Belgique paiera 10,215 liv. d'imposition foncière par chaque lieue carrée, tandis que l'ancienne France ne paiera que 7,000 liv. pour la même étendue de terrain. Il demande où sera l'égalité, & termine en disant qu'on ne trouvera point dans ces départemens 20 millions pour la contribution qu'on leur impose.

Le conseil ferme la discussion & approuve les deux résolutions.

On procède au scrutin pour l'élection d'un commissaire de la comptabilité. Le citoyen Rugardin, ex-commissaire, est réchu à une majorité de 178 voix sur 190; le citoyen Levacher en a eu 7, & le citoyen Brion de Surgy 3.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PICHEGRU.

Séance du 19 prairial.

Le citoyen Aubin, professeur de législation, soumet au conseil la question suivante. Quand deux époux, qui se sont fait une donation mutuelle de leurs biens, meurent ensemble, soit par un assassinat, soit par quelque autre cause extraordinaire, qui doit hériter des parens du mari ou de la femme?

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Bonaparte, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur les énormes dilapidations qui se sont commises dans la vente des domaines nationaux, & qui sont une des principales causes de la pénurie du trésor public: il demande en conséquence qu'on suspende provisoirement ces ventes dans les départemens réunis.

Le conseil ordonne encore le renvoi à une commission.

Un membre fait une autre motion d'ordre sur les colonies Orientales. Après avoir fait sentir combien sont importantes pour nous les isles de France & de la Réunion, & combien il est heureux qu'elles aient su conserver à la métropole en évitant les maux qui ont désolé nos colonies d'Occident, l'opinant demande le rapport de la loi qui autorise le directoire à envoyer des commissaires dans les premières de ces isles; envoi qui pourroit être dangereux,

Savary, qui combat cette proposition, dit qu'on a fait à la tribune l'éloge des colons qui ont livré une partie de nos possessions dans les Antilles aux Anglais.

Bourdon & Vaublanc démentent formellement cette assertion, & déclinent Savary de citer le membre qui a fait l'éloge dont il a parlé.

Savary en effet ne nomme personne.

Vaublanc ajoute que M. Fox, dans le parlement d'Angleterre, a été plus juste envers les colons que Savary: il a avoué qu'ils avoient constamment manifesté la plus forte haine pour les Anglais. Vaublanc dit ensuite que quand il n'y aura plus de danger à rendre publiques certaines pièces déposées à la commission, il prouvera que si tout le territoire envahi par l'ennemi dans nos colonies n'est pas recouvré, c'est que les commissaires du directoire ne l'ont pas voulu.

Le conseil ordonne le renvoi de tout à la commission des colonies.

Le conseil met le ci-devant hôtel de Monaco à la disposition du directoire, pour loger l'ambassadeur ottoman.

Les opérations de la majorité de l'assemblée électorale des Deux-Nethes sont déclarées valables.

Le conseil ajourne un projet de résolution sur le mariage des mineurs dont les parens sont morts, interdits ou absens.

Bourse du 19 prairial.

Amsterdam... 60 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> , 61 <sup>5</sup> / <sub>4</sub> <sup>5</sup> / <sub>8</sub> .	Lond. 25 l. 2 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 24 l. 15 s.
Idem courant... 58 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> , 59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Inscrip. 33 l., 34 l., 31 l. 10 s.
Hamb. .... 187, 185.	32 l. 15 s.
Madrid. .... 11 l. 12 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Bon <sup>2</sup> / <sub>2</sub> . 22 l., 22 l. 5 s. 20 s.
Mad. effect. .... 13 l. 17 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	20 l. 10 s.
Cadix. .... 11 l. 12 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Bon <sup>1</sup> / <sub>4</sub> . .... 24 cantons
Cad. effect. .... 13 l. 17 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Or fin. .... 102 l. 10 s. de la péc
Gènes. .... 92 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 91 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Ling. d'arg. .... 50 l. 10 s. les; ce
Livourne. .... 101, 100.	Piastre. .... 5 l. 4 s. 9 s. une pro
Bâle. .... 1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 4 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .	Quadruple. .... 79 l. 7 s. siastique
Lyon. .... <sup>3</sup> / <sub>4</sub> perte à vue.	Ducat d'Hol. .... 11 l. 6 s. sion, à
Marseille. .... <sup>1</sup> / <sub>2</sub> perte à vue.	Souverain. .... 33 l. 15 s. ou sédui
Bordeaux. .... <sup>1</sup> / <sub>2</sub> perte à vue.	Guinée. .... 25 l. 2 s. E
Lausanne. .... 1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> , 4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	

Esprit <sup>5</sup>/<sub>8</sub>, 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 325.  
— Huile d'olive, 1 liv 6 s. — Café Martinique, 2 liv.  
Idem St-Domingue, 1 l. 17 s., 18 s. — Sucre d'Hambour  
2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 5 s. — Savon  
Marseille, 17 s. <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 18 s. — Chandelle, 13 s.

Essai historique et critique sur l'insuffisance et la vanité de la philosophie des anciens, comparée à la morale chrétienne; traduite de l'italien, par l'auteur de la Morale universelle, tirée des Livres Saints. Prix, 30 sols. A Paris, chez Froullé, imprimeur-libraire, au quai des Augustins, n<sup>o</sup>. 59, & Leclerc, libraire, rue Saint-Martin, n<sup>o</sup>. 256, près celle aux Ours.